

COMMUNE DE

 P U P L I N G E

Délibération N° 20/2021  
Séance du 13 octobre 2021

**Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 12'600.- pour remplacer les vélos et remorques des cantonniers par des vélos électriques et de remorques adaptées**

vu les devis reçus pour l'acquisition de deux vélos électriques et de deux remorques adaptées ;

vu le préavis de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 27 septembre 2021,

conformément aux articles 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

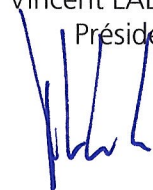
D E C I D E

*Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,*

1. D'acquérir 2 vélos électriques avec 2 remorques pour un montant de CHF 12'600.- ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 12'600.- destiné à cette acquisition ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Puplinge, le 13 octobre 2021

Vincent LÄDERACH  
Président



Patrick ARTER  
Secrétaire

